

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-93

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix octobre, s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Catherine STARON

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8

Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mmes Monia BEN SLAMA, Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, M. Daniel SERANT, Mme Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Lionel BRUNEL donne pouvoir à Laurence BEUGRAS
Marie DECHESNE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET
Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON
Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET
Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET
Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE
Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN
Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Valérie GRILLON

ABSENTS :

Agnès BERAL
Christiane CONSTANT
Martine MORELLON

Publiée le 20 octobre 2023

Objet : Réseau de lignes de covoiturage sur l'Aire Métropolitaine Lyonnaise : convention constitutive d'un groupement de commande et de financement

Vu le rapport par lequel Damien Combet expose ce qui suit :

explicite les rôles et engagements de chacun dans le projet ainsi que les clés de répartition financière en dépenses et en recettes.

La convention (en annexe de la présente) a pour objet de définir les modalités de constitution du groupement de commande pour la réalisation des trois grandes étapes nécessaires à la création d'un réseau de lignes de covoiturage :

- L'étude de covoiturabilité : opportunité et faisabilité,
- Le déploiement : implantation et paramétrage du mobilier technique,
- L'exploitation : gestion et suivi de la ligne, animation, communication.

Il est précisé que toutes les parties membres du groupement peuvent ne pas être concernées par toutes les composantes des marchés. Un article et une clause sont dédiées à la revoyure et au fait que, pour chaque corridor étudié, les parties seront amenées à déterminer ensemble la poursuite ou non du projet de réalisation d'une ligne.

Planning indicatif :

- Lancement des marchés à la suite de la signature des conventions : octobre-novembre 2023,
- Lancement des études : janvier 2024
- Déploiement potentiel des lignes : 2024-2025
- Exploitation potentielle des lignes : 2024 -2028

Plan de financement du projet global :

Poste de dépense	Coût HT	Pourcentage TVA	Coût TTC	Montant subvention Fonds Vert	Pourcentage subvention Fonds Vert	Montant autre co-financement potentiel : Fonds "MobiLYSE" de la DREAL	Pourcentage autre co-financement potentiel : Fonds "MobiLYSE" de la DREAL	Auto-financement	Pourcentage autofinancement
Etudes	118 350 €	20%	142 020 €	71 010 €	60%	5 900 €	4,99%	65 110 €	35,01%
Incidations financières (1 an au démarrage de la ligne pour chacune des 8 lignes)	150 000 €	0%	150 000 €	75 000 €	50%	- €	0%	75 000 €	50%
Déploiement	1 125 000 €	20%	1 350 000 €	562 500 €	50%	117 000 €	9%	670 500 €	45%
Fonctionnement (Exploitation, maintenance, animation, communication, garantie départ)	3 869 000 €	20%	4 642 800 €	1 934 500 €	50%	0	0%	2 708 300 €	50%
Total	5 262 350 €		6 284 820 €	2 643 010 €		122 900 €			

Les éléments financiers prévisionnels pour la CCVG, sur le corridor COPAMO / CCVG / Métropole sont les suivants :

Volet études d'opportunités - Investissement

- Coût étude : 9200 € HT
- Subventions prévisionnelles Fonds verts et DREAL : 5520 € HT et 1840 € HT
- Plafond dépense CCVG à inscrire au budget (hors reversement subventions) = 3680 € TTC

Les subventions seront récoltées et reversées par la Métropole à la CCVG et à la COPAMO
Au total, le coût de ce volet pour la CCVG sera de 600 € TTC environ.

Volet déploiement 2024 - Financement des arrêts à installer sur notre territoire - Investissement

- Total dépense TTC – estimatif = 90 000 € TTC
- Subventions estimées = 60 000 €
- Coût réel prévisionnel CCVG après subventions = 30 000 € TTC

Volet Exploitation 3 ans – Fonctionnement

	Dépense TTC	Subventions
Année 1	72 250 €	31 354 €
Année 2	61 200 €	25 500 €
Année 3	57 000 €	23 750 €

Incitatifs financiers 3 ans - Fonctionnement

	Dépense TTC	Subventions
Année 1	6 250 €	3 125 €
Année 2	9 333 €	4 667 €
Année 3	7 833 €	3 917 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes et de financement relative à la création d'un réseau de lignes de covoiturage sur l'aire métropolitaine lyonnaise,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'opération,

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)